

Préavis de travaux de construction

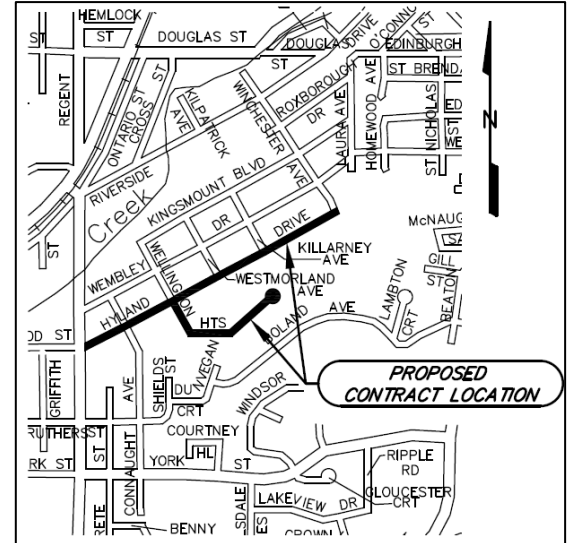
Le 24 mars 2021

Promenade Hyland et plateau Wellington, à Sudbury Réfection routière, améliorations de la conduite principale et de l'égout

La Ville du Grand Sudbury exécutera des travaux d'amélioration de la route et du réseau d'eau et d'eaux usées sur la promenade Hyland, de la rue Regent à l'avenue Winchester, et sur le plateau Wellington, de la promenade Hyland au cul-de-sac, à Sudbury.

Voici les détails des travaux :

- L'ajout de bandes cyclables et d'un accotement asphalté sur la promenade Hyland de la rue Regent à l'avenue Connaught;
- La réfection routière, y compris le remplacement de l'asphalte et de la bordure en béton aux deux endroits;
- L'installation d'un trottoir des deux côtés de la promenade Hyland;
- L'enlèvement du trottoir du côté sud du plateau Wellington et l'ajout d'un trottoir en béton et d'un accotement asphalté du côté nord du plateau Wellington.
- L'installation d'une nouvelle conduite principale, y compris les branchements d'eau généraux, depuis la conduite principale jusqu'à la limite de la propriété aux deux endroits;
- L'installation d'un nouvel égout sanitaire, y compris les branchements d'égout, depuis l'égout collecteur sanitaire jusqu'à la limite de la propriété aux deux endroits;
- Le remplacement d'une certaine partie de l'égout pluvial.



Les travaux sont censés débuter pendant la saison de construction 2021, les derniers travaux devant être exécutés en 2024.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter www.grandsudbury.ca/construction2021. Si vous n'avez pas accès au site Web, veuillez communiquer avec les membres de l'équipe du projet ci-dessous et une trousse contenant de plus amples détails sur le projet pourra vous être envoyée.



Avant le début des travaux :

- Des équipes localiseront les installations souterraines des services d'utilité publique, comme les conduites de gaz et d'eau, ainsi que le câble de télévision, pour que les travaux de construction ne nuisent pas à ces services.
- La reconnaissance des sols pour déterminer l'état du sous-sol. Ces travaux sont censés avoir lieu avant ceux de construction.
- Une fois qu'on aura choisi un entrepreneur, les propriétaires des terrains touchés recevront un avis de travaux de construction donnant plus de renseignements sur les travaux.
- Les propriétaires doivent rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux de tout égout de toit ou de toute pompe de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant.
- **La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.** Les propriétaires doivent enlever les articles situés sur l'emprise municipale, tels que ceux d'aménagement paysager, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs.
- Une fois le nouvel asphalte installé sur votre rue, il ne sera pas permis de couper la chaussée pour installer de nouveaux services d'utilité publique pendant trois ans. Par conséquent, vous devriez communiquer avec vos fournisseurs d'électricité, de gaz, de téléphone et de câblodiffusion si vous nécessitez des changements de ces raccords et en aviser la ou le gestionnaire de projet indiqué ci-dessous.
- Si vous voulez apporter des modifications à l'entrée de votre propriété ou remplacer un ponceau existant, veuillez communiquer avec la ou le gestionnaire de projet indiqué ci-dessous.

Les questions sur les travaux à venir peuvent être adressées à :

Gestionnaire du projet :

Miranda Edwards

705 674-4455, poste 4246

Miranda.Edwards@grandsudbury.ca

Projeteuse :

Krista Trafford

705 674-4455, poste 4249

Krista.Trafford@grandsudbury.ca

Conseiller municipal :

Fern Cormier, quartier 10

705 698-7407

Fern.Cormier@grandsudbury.ca